



## Carte de self oubliée

publié le 09/09/2019

Tous les élèves demi-pensionnaires possèdent une carte de self qui leur a été remise gratuitement en début de leur scolarité au collège, ils ont obligation de la présenter tous les jours au moment du passage au self. Suite aux nombreux abus de l'année dernière, il a été décidé qu'au bout de 5 passages par mois sans carte les élèves concernés seront punis d'une heure de retenue.

Par ailleurs, nous vous rappelons qu'au delà de 4 retards sans motif (pas de mot des parents) l'élève est puni d'une heure de retenue. Nous nous tenons à votre disposition pour plus de renseignements.

La vie scolaire.



**Académie  
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.